



Institut de Formation en Soins Infirmiers

**Vous êtes admis en Formation en Soins Infirmiers IFSI Dieppe.
Vous devez procéder à votre inscription administrative :**

- Au plus tard le 20 juillet 2022 à 12h00 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 02 juin 2022 et le 11 juillet 2022;**
- Au plus tard le 26 août 2022 à 12h00 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 12 juillet 2022 et le 21 août 2022;**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIÈRE
DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE PARCOURSUP
DATE DE RENTRÉE LE LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022**

Nom : Prénom :

Adresse

Téléphone : Mail :

N° d'inscription de Parcoursup : | | | | | | | | | |

N° Identifiant National Etudiant : | | | | | | | | | |

Je confirme mon inscription pour la rentrée du lundi 05 septembre 2022 oui non

Documents obligatoires à la constitution de votre dossier :

- La fiche de renseignements renseignée (document à imprimer)
- Le coupon réponse autorisant ou n'autorisant pas les données personnelles à la Région Normandie
- Un chèque d'un montant de **170 euros** correspondant au règlement des droits annuels d'inscription à l'ordre de « Monsieur le receveur municipal de Dieppe »
- La copie recto-verso en couleur de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour valide
- Le bon de commande & fiche de prise de mesure pour les tenues professionnelles
- Le document « Financement de la formation – Déclaration de situation » dûment complété (document à imprimer)
- Les pièces justificatives de votre situation à la date de confirmation d'inscription
- 1 photographie d'identité (avec inscription des nom et prénom au dos)
- 1 relevé d'identité bancaire (au nom de l'étudiant)
- La copie du permis de conduire
- La copie de la carte grise du véhicule utilisé et la copie de l'assurance du véhicule utilisé pour les déplacements en stage
- La copie de l'attestation de sécurité sociale et la copie de la carte vitale de l'étudiant
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- La copie du baccalauréat et du relevé de notes (pour les élèves de terminale, seul le relevé de notes est nécessaire)
- La copie de tout diplôme validé supérieur au baccalauréat
- L'attestation de niveau français (B2) pour les étrangers
- L'autorisation de transfert des données personnelles
- L'attestation de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) :

www.cvec.etudiant.gouv.fr

Obligatoire pour le jour de la rentrée :

- Le **certificat médical d'aptitudes** (ci-joint) à compléter par un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (liste des médecins agréés consultable sur le site de l'ARS : www.normandie.ars.sante.fr)

Attention : la non production du certificat médical d'aptitude au plus tard le 5 septembre 2022 (jour de la rentrée) remettra en cause l'admission de l'élève en formation,

- le **certificat médical de vaccinations** (ci-joint).

Attention : il y a lieu de commencer les vaccinations dès maintenant car aucun(e) élève ne sera admis(e) en stage si les vaccinations ne sont pas à jour.

Attention :

Tout désistement après inscription entraîne, pour le candidat, la perte des droits de scolarité.

Informations sur les données administratives vous concernant :

Des informations nominatives et administratives vous concernant sont recueillies lors de votre candidature à l'IFSI du CH de Dieppe. L'IFSI du CH de Dieppe s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen (RGPD) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données**, et à la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée**. Afin de permettre votre suivi de candidature, ces informations recueillies font l'objet de traitements automatisés. L'IFSI peut partager des informations relatives à votre dossier avec la Région Normandie, si ces informations sont nécessaires à la coordination et au suivi de votre parcours (financement, ...). Vous êtes autorisé à demander à l'IFSI du CH de Dieppe, sur une base légale et justifiée, la communication des données recueillies et à exercer vos **droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation ou d'effacement de ces données**. Cette demande doit être signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité portant votre signature. Pour les personnes protégées, (mineurs de moins de 15 ans ou majeurs protégés), la réglementation impose une double demande pour l'exercice de ces droits.